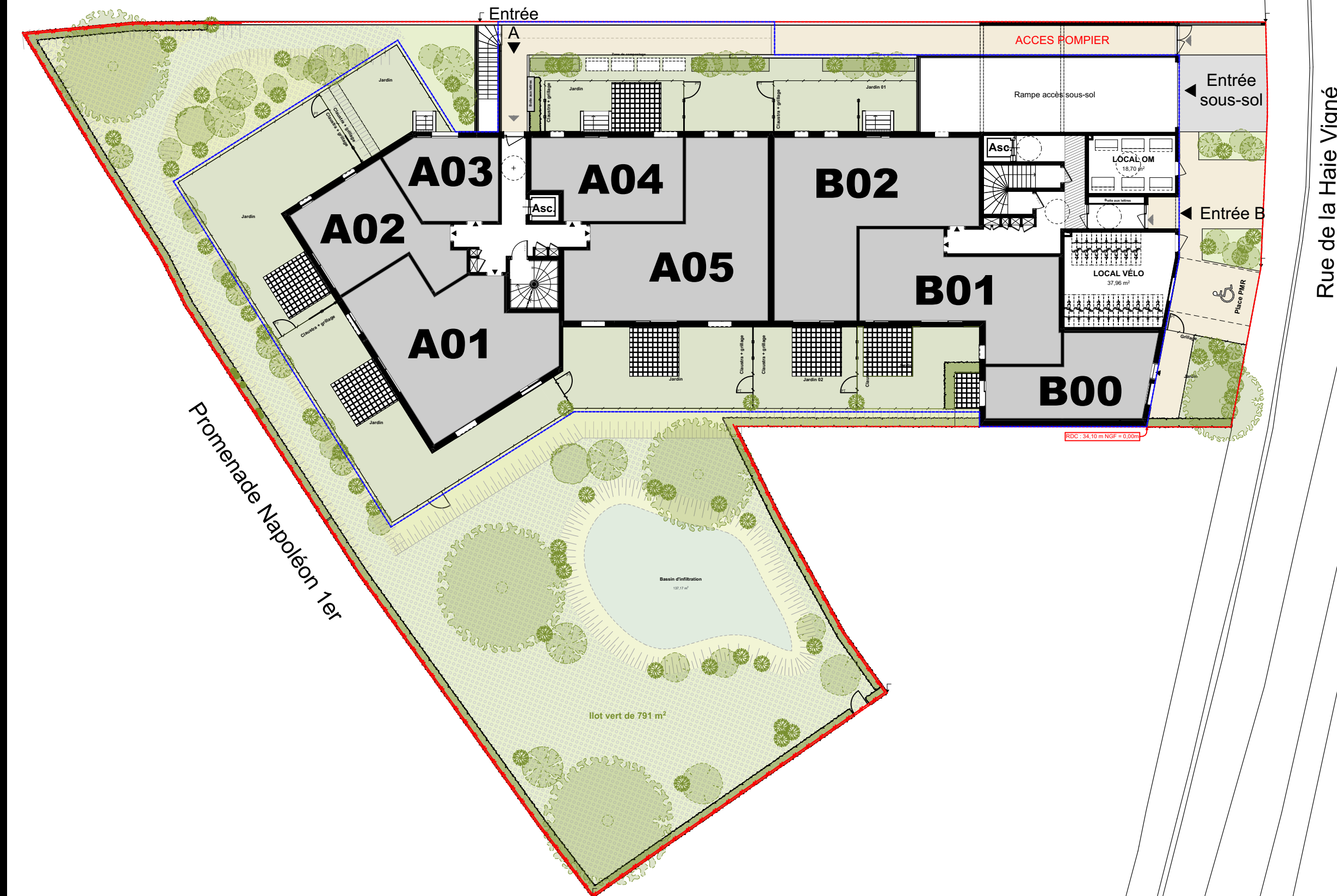




Légende

OM — Ordure ménagère
LV — Local vélo
VH — Vase d'expansion
Asc. — Ascenseur

— Claustra
— Grillage
— Talus

Nota 1 : Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution.

Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent.

Nota 3 : Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.

Nota 4 : L'implantation des meubles évier et autres éléments de cuisine des T3, T4 et T5 de l'opération est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison du logement.

Nota 5 : S'agissant des éléments d'informations relatives au DPE, se référer au livret de communication transmis par son commercial.